

101

Commission permanente  
Séance du 10 juillet 2023



Rapporteur : M. MARTIN

48322

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

**Travaux dans les locaux d'hébergement des mineurs non accompagnés -  
Rue Guillaudot à Rennes**

Le lundi 10 juillet 2023 à 14h02, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme QUILAN (pouvoir donné à M. SOULABAILLE), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

**La Commission permanente**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ,

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1, L. 2124-2, L. 2125-1 1°, R. 2123-1, R. 2124-2 1°, R. 2162-1 à R. 2162-10 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

## Expose :

Des travaux de sécurité incendie, de mise en conformité électrique, d'amélioration énergétique et de modernisation des locaux seront effectués dans l'ancienne caserne de gendarmerie, située rue du Général Guillaudot à Rennes (bâtiments 2, 3, 4 et 5), servant de centre d'hébergement aux jeunes mineurs non accompagnés encadrés par l'association COALLIA. Cet établissement n'est pas déclaré administrativement en établissement recevant du public. Les travaux ont pour but de régulariser cette situation.

Cette opération est à réaliser de septembre 2023 à février 2024.

Une consultation a été lancée le 20 avril 2023 sous la forme d'une procédure adaptée décomposée en 6 lots.

Lors de sa réunion du 20 juin 2023, la Commission d'appel d'offres a attribué les marchés relatifs aux lots suivants :

- n° 1 : Plâtrerie, cloisons sèches, faux-plafonds, menuiseries intérieures, à l'entreprise SPIE BATIGNOLLES GRAND OUEST, pour un montant de 92 168,92 € HT soit 110 602,70 € TTC (estimation 100 000 € HT),
- n° 2 : Peinture, revêtement de sols et murs, à l'entreprise LUCAS RENNES, pour un montant de 34 712,97 € HT soit 41 655,56 € TTC (estimation 40 000 € HT),
- n° 3 : Menuiseries extérieures, serrurerie, à l'entreprise SER AL FER, pour un montant de 23.287,00 € HT soit 27.944,40 € TTC (estimation 25 000 € HT),
- n° 4 : Electricité, à l'entreprise GTIE RENNES, pour un montant de 335 980,51 € HT soit 403.176,61 € TTC (estimation 350 000 € HT),
- n° 6 : Maçonnerie, à l'entreprise SPIE BATIGNOLLES GRAND OUEST, pour un montant de 32 730,60 € HT soit 39 276,72 € TTC (estimation (35 000 € HT).

En revanche, le lot n° 5 (plomberie, chauffage, ventilation, traitement de l'air) a été déclaré infructueux, aucune offre n'ayant été déposée par les entreprises.

Une nouvelle consultation sera lancée par la voie d'une procédure adaptée pour ce lot dont le montant des travaux est estimé à 100 000 € HT.

## Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés des lots n° 1, 2, 3, 4 et 6 avec les entreprises attributaires retenues par la Commission d'appel d'offres.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 juillet 2023

ID : CP20231568

Pour extrait conforme